

LISTE DES COMMUNES QUI ACCEPTENT DE RECEVOIR
DES ENFANTS PARISIENS.

Noms des communes	Nombre d'enfants acceptés	Conditions;
MOUMOUR.....	15. (filles de préférence).....	60 frs par mois et un trousseau.
MACAYE	20	2 frs par jour.
BIDARRAM	3 (dont 2 frère et soeur)	2frs50 par jour et trousseau.
BARCUS	12 à 20	pas de conditions.
BOEIL BEZING	21 (11 garçons, 10 filles)	60 frs par mois.
BALIROB	6	pas de conditions.
BANCA	2 garçons.	60 frs ou 30 frs (voir lettre du maire).
REBENACQ	30 (dont 10 filles)	60 frs par mois et trousseau.
COSLEDAA	17 (dont 3 filles)	60 frs par mois et trousseau.
LA LONGUE	10	3 frs par jour.
BIRIATOU	6 (dont 3 filles)	45 frs par mois et trousseau.
ABIDOS	4 filles	3 frs par jour.
GUICHE	4	pas de conditions.
LOURENTIES	2 (soeurs de préférence)	2frs 50 ou 2 frs.
ALDUDES	Nombre non fixé.	Prix moyen de pension du département.
ANGAIS	3 (des deux frères Goulet et une fille).	2 frs par jour.
ST ESTEBEN	1	sans conditions.
SIMACOURBE	12	Prix non fixé.
NOUSTY	1 fille	60 frs par mois.
NARCASTET	11	60 frs par mois.
PORTET	5	60 frs par mois.
ASCAIN	1	50 frs par mois.
ARTIX	6 à 10	Prix fixé aux autres communes
BARINQUE	12	35 frs par mois et le pain.
NAY	22 (dont 19 filles).	Pas de conditions.
WILLEFRANQUE	20 à 30	60 frs par mois et trousseau.
LESTELLE	11 (dont 9 filles)	Pas de conditions.
GARINDEIN	6 (dont une fille)	2 frs par jour.

~~COCHEREA~~
60
20
96
20

Commune de Garris
Canton de St Palais

Familles de Garris
désirant prendre en pension
des enfants évacués de Paris

Noms des familles	Pensionnaires	Montant de la pension	Avis du Maire
Labeyrie	1 fillette 10 à 11 ans	75 ⁺	Famille nécessiteuse - Avis défavorable
Etchepare	2 fillettes 10 à 12 ans	75 ⁺	Famille nécessiteuse - Avis défavorable
Urvuty	2 fillettes ou 2 garçons	75 ⁺	Famille nécessiteuse - Avis défavorable
Larralde	2 (fillette et garçon)	75 ⁺	Famille nécessiteuse - Avis défavorable
Etchegaray	1 fillette 10 ans	75 ⁺	Très recommandable. Avis favorable
Chohobigarat C.	2 (frère et sœur)	75 ⁺	Très recommandable. Avis favorable
Aphatebern	1 fillette	75 ⁺	Très recommandable. Avis favorable



Lourentz, le 3 juillet 1918,



Monsieur l'Inspecteur,

Je viens de répondre à Monsieur le Préfet à propos du placement des petits Parisiens à Lourentz que deux personnes : M^{lle} Cayenave Marie et Larri Thérèse, deux célibataires d'une moralité excellente voudraient bien se charger de deux petites Parisiens, deux soeurs si c'était possible.

Je suis persuadée, Monsieur l'Inspecteur que le placement de ces enfants se fait par vos soins aussi j vous demande de bien vouloir faire donner à M^{lles} Cayenave et Larri deux enfants comme elles le désirent; elles sont heureuses de bien les soigner.

Vous savez avec quel dévouement M^{lle} Cayenave a soigné et élevé la petite Jeanne. La fille est comble et elle s'intéresse à son avenir. Elle m'en parlait ces jours ci avec le plus grand plaisir, elle se fait une joie de l'avoir avec elle durant les vacances, comme M^r l'Inspecteur le lui a promis. Elle désirerait bien avoir des nouvelles de sa chère "fillette" et savoir son adresse.

S'il est possible, M^r l'Inspecteur de dépasser un peu le tarif alloué pour les Petits Parisiens, de 2^{fr} par

DÉPART. DES BASSES-PYRÉNÉES

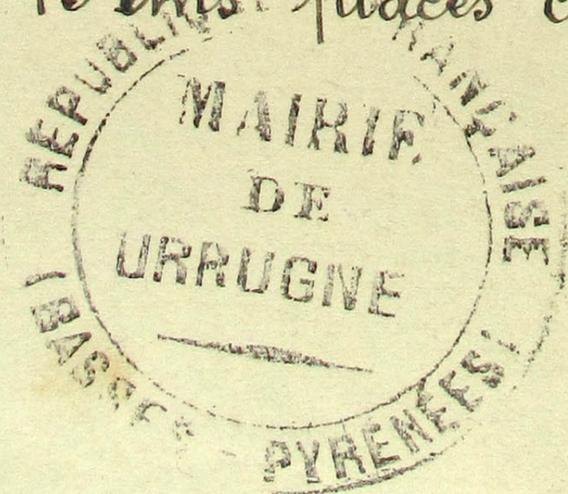
Arrondissement de BAYONNE

COMMUNE D'URRUGNE, 3 juillet 1918

Le Maire d'Urrugne
A Monsieur le Préfet, Pau.

En réponse à votre circulaire du 24 juin et votre télégramme du 1^{er} juillet, j'ai l'honneur de vous informer que dans la commune personne ne s'est présentée pour offrir de prendre des enfants évacués de Paris.

Il faut considérer que déjà nous avons 69 pupilles de l'Assistance Publique, 50 de l'Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance, 35 enfants placés par une Société de Dames parisiennes, 6 enfants de réfugiés belges, 5 d'évacués du Nord; en tout ~~15~~ 165 enfants étrangers au-dessous de 15 ans placés chez les habitants.



Le Maire,
P. Douritzague
[Signature]

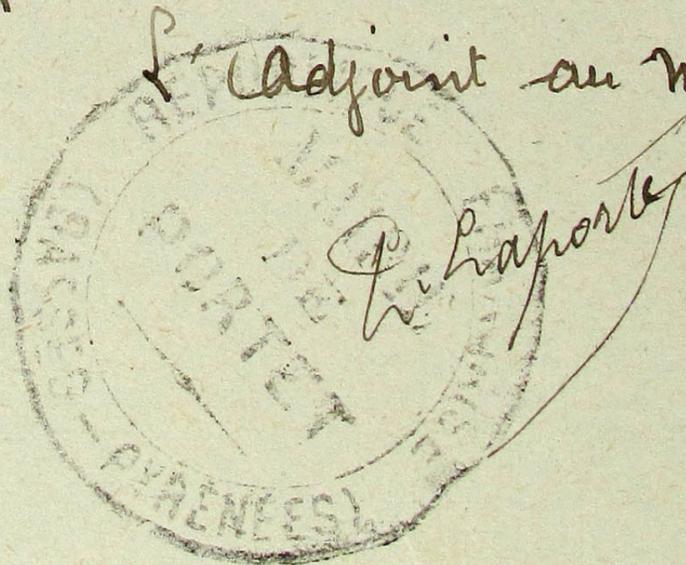
Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques
1 M 136
Portet, le 3 juillet 1918

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre circulaire du 24 juin et à votre télégramme d'hier, j'ai l'honneur de vous informer que les principales familles de la commune recevraient quatre à cinq enfants, évacués de Paris; elles désireraient qu'ils fussent âgés de neuf à douze ans afin de pouvoir les utiliser, si possible, à la garde du bétail, en dehors des heures de classe. Le taux du prix de la pension suivrait une échelle descendante à partir de soixante francs par mois, sans la réture, selon qu'ils pourraient se rendre plus ou moins utiles. Elles comptent, le cas échéant, recevoir des enfants de conduite irréprochable.

Daignez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

L'Adjoint au Maire,



Orthez - d'Orthez, le 2 juillet 1918

Monsieur le Préfet des B.-P.

En réponse à votre Circulaire du 24 Juin confirmée par votre télégramme de ce jour relative à l'hospitalisation d'enfants parisiens, j'ai l'honneur de vous informer que malgré mes appels réitérés et ma propagande je n'ai pu réussir à placer éventuellement un seul de ces enfants dans les familles. Ces dernières sont effrayées par la difficulté de l'existence, celle du ravitaillement surtout -

Plus de céréales chez le producteur.

848 habitants achètent leur ration ~~de pain~~ chez le boulanger, et cette ration est actuellement de 150gr par jour pour les enfants.

Et il ne reste plus que $(932 - 848) = 84$ habitants dont les familles continuent à cuire leur pain.

La population ne trouve d'ailleurs pas de succédanés hormis les légumes frais de la saison.

Le habitat est encore une autre difficulté. Pas de loyer disponible, ni même de chambre neuve.

Et les quelques propriétaires aisés qui devraient s'associer à cette œuvre n'ont pas encore évolué vers l'esprit de solidarité qui est l'inspiration de cette œuvre.

Je vous prie d'agréer

l'hommage de mes sentiments respectueux

Le Maire d'Orthez - d'Orthez

Barthe

M.B. J'ajouterais que je n'entrevois de solution plus juste que plus commune que l'hospitalisation aux soins de famille plus ouverts de la commune.

